

## SOMMAIRE

- Un clin d'oeil aux organismes de la région 2
- Les Marais-du-Nord 3
- Aménagements et projets réalisés par la CAPSA 4
- Pas de petite centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne! 8
- STCA 2002 10
- Vieillessement du réseau d'aqueduc 12
- L'aménagement durable de nos forêts 13

De la part de toute l'équipe  
du CRE-Capitale nationale,  
**VOEUX** en cette  
période des fêtes!

## *Un clin d'oeil aux organismes de la région*

Lily-Pierre Lacerte  
CRE-Capitale nationale

Encore cette année, le Conseil régional de l'environnement-région de la Capitale nationale (CRE-Capitale nationale) a constaté que plusieurs organismes ont réalisé des projets, sur le territoire de la Capitale nationale, visant à améliorer de la qualité de l'environnement.

Dans ce présent bulletin, le CRE-Capitale nationale tient à souligner les efforts de deux organismes qui ont accompli des gestes concrets pour la protection et la mise en valeur des ressources: l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL) et la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA).

L'APEL a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine écologique du bassin versant du lac et de la rivière Saint-Charles. Depuis ses débuts, l'APEL s'est donné pour mandat de sensibiliser la population à la conservation et à la protection des milieux

humides dans le but d'assurer leur pérennité, de réaliser des interventions concrètes pour restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et riverains et, enfin, de réaliser des projets d'acquisition de connaissances sur l'état de l'environnement de ces milieux. Étant donné que le lac Saint-Charles est la source d'approvisionnement en eau potable de près de 300 000 personnes dans la région de Québec, il s'avère primordial de préserver la qualité de l'eau et celle des écosystèmes aquatiques associés à ce plan d'eau. L'APEL donne trois grandes orientations à ses activités: l'éducation, la mise en valeur des attraits naturels et l'environnement.

*suite en page 2*

**LE BULLETIN D'INFORMATION**

– Coordination –  
Mélissa Auclair  
Lily-Pierre Lacerte

– Collaborateurs pour ce numéro –  
Mélanie Deslongchamps • Mathieu Cyr  
Éric Valiquette • Sylvain Tardif  
Anick Lapointe • Marie-Josée Tétreault  
Halim Tazi

– Conception graphique –  
Corsaire design  
info@corsairedesign.com

– Photographie de la couverture –  
*Rivière noire* | Lily-Pierre Lacerte

– Date de tombée des textes et publicités –  
15 février 2003

**Conseil régional de l'environnement**

**Région de la Capitale nationale**

**(CRE-Capitale nationale)**

1085 Salaberry, bureau 316

Québec, Qc, G1R 2V7

Téléphone: (418) 524-7113

Télécopieur: (418) 524-4112

Courriel: info@cre-capitale.org

*Ce bulletin est reproduit par les Copies  
de la Capitale sur papier Kraft 100% recyclé.*

*La maquette a été produite avec une  
cartouche d'encre réusinée par*

ARC: (418) 845-4114 • 1-800-717-1272

*Dépôt légal:*

*Bibliothèque nationale du Québec, 1997*

ISBN/ISSN 1206-9388

**Suite de l'article:**

# Un clin d'oeil aux organismes de la région

La CAPSA est un organisme sans but lucratif qui soutient et harmonise le développement et la mise en valeur du bassin versant de la rivière Sainte-Anne. Créée en 1987, elle oeuvre depuis 1992 dans une perspective de gestion de l'eau par bassin versant. La démarche de sensibilisation de la CAPSA est basée sur un plan de mise en valeur globale du bassin versant. Sa mission porte sur l'aménagement et la protection du bassin versant de la rivière Sainte-Anne.

Les objectifs de cet organisme visent l'amélioration de la qualité de l'eau et du milieu riverain, la restauration d'habitats fauniques, la sensibilisation auprès des différents intervenants, l'intégration de l'exploitation forestière aux milieux de vie aquatique et faunique, le développement d'activités récréotouristiques favorables au développement économique de la région.

Les deux articles suivant décrivent des initiatives remarquables réalisées par chacun des organismes au cours des

derniers mois. Leurs actions, tant aussi bénéfiques sur le plan environnemental, que sur le plan socioéconomique permettront certainement, à court, moyen et long termes, un changement réel dans la qualité de notre environnement.

Nous invitons les organismes de la région à nous faire connaître les projets, actions et activités réalisés sur le territoire de la Capitale nationale. ☞



*Rabaska sur les Marais-du-Nord*

© Jocelyn Morfiet

## Pour que l'héritage suive les générations...



La contribution de Papiers Stadacona à la vitalité régionale est impressionnante. Depuis **75 ans**, elle anime la vie économique de la région, tout en maintenant une politique de développement durable. En effet, sa présence génère quelque **1 150 emplois** directs et l'injection annuelle de plus de **250 millions** de dollars en salaires et achats de biens et services.



## LES MARAIS-DU-NORD : UNE RÉSERVE NATURELLE EN MILIEU PRIVÉ


Mélanie Deslongchamps  
APEL lac Saint-Charles

Le 6 septembre dernier, le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, a annoncé la reconnaissance officielle des **trois premières réserves naturelles** en milieu privé au Québec, totalisant près de 320 hectares. Il s'agit de la réserve naturelle des Marais-du-Nord, au nord du lac Saint-Charles, dans la région de la Capitale nationale, de la réserve naturelle de l'Île-Beaugard, située dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Repentigny, et de la réserve naturelle du Marais-Trépanier, située à Gatineau.

Reconnue comme territoire **protégé à perpétuité**, la réserve naturelle des-Marais-du-Nord, d'une superficie d'environ 20 hectares, est située sur la rive ouest du lac Saint-Charles, à la hauteur de la baie Charles-Talbot, dans la ville de Québec. Ce site, propriété de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais-du-Nord (APEL), vise la conservation d'une mosaïque dynamique de peuplements forestiers : érablières à érable rouge, sapinières, peupleraies et bétulaies à bouleau jaune. Les secteurs en contact avec la baie Charles-Talbot abritent notamment un milieu de transition forêt-milieu aquatique qui sert à l'alimentation de nombreuses espèces animales, dont les échassiers et la sauvagine. Le rat musqué y est également présent. L'APEL désire faire de ce territoire un lieu d'éducation sur l'importance des milieux humides ainsi qu'un lieu de démonstration et d'expérimentation au regard de la restauration des écosystèmes et de la biodiversité en milieu privé.

Depuis 1995, ce site naturel est ouvert au public. En aménageant le site pour l'accueil des randonneurs, l'APEL a fait en sorte qu'il devienne un lieu de prédilection pour

l'observation de la faune et de la flore; la grande variété de plantes y attire, en effet, une multitude d'animaux, venus sur ce territoire pour s'abriter, s'alimenter et se reproduire. On peut observer quelque 152 espèces d'oiseaux dont l'aigle royal, aperçu à quelques reprises ces deux dernières années (un oiseau rare dans notre région). Plus de **trois kilomètres et demie de sentiers d'interprétation** guident les visiteurs au cœur d'une flore exceptionnelle, où vivent différentes colonies de plantes aquatiques facilement observables.

Pour s'y rendre, empruntez l'autoroute 73 Nord jusqu'à la sortie 167, Stoneham. Ensuite, suivez les indications pour le lac Delage. Voici l'adresse : 1101, chemin de la Grande-Ligne à Stoneham. 

Pour de plus amples informations, vous pouvez visiter notre site Internet, <http://pages.infinet.net/apel>, ou nous appeler au (418) 849-9844.



Passerelle aux Marais-du-Nord

© Jocelyn Morfiet

# Visite d'aménagements et de projets réalisés sur le territoire du bassin versant de la rivière Sainte-Anne

Éric Valiquette  
 directeur général  
 CAPSA

Le 13 septembre dernier, la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA), l'organisme de gestion du bassin versant de la rivière Sainte-Anne, a tenu une journée de visite de son territoire. Cette journée a commencé par une présentation « PowerPoint » dans laquelle la mission, les objectifs, la structure ainsi que les différents rôles de la CAPSA ont été exposés. Sa mission porte sur la protection et l'aménagement des ressources liées à l'eau. Ses principaux objectifs sont l'amélioration de la qualité de l'eau et du milieu riverain, le développement récréotouristique, la restauration des habitats fauniques, la sensibilisation des différents intervenants, ainsi que le développement économique de la région.



À la suite de cette présentation, les 65 personnes présentes se sont dirigées vers les deux autobus nolisés pour l'occasion. Heureux hasard, le soleil a percé les nuages au moment même de monter à bord. La bonne grâce devait être avec chacun des participants, puisque les météorologues prévoient une journée sous la pluie.

## Premier arrêt : Tourbière Chute-Panet

La tourbière Chute-Panet est l'exemple d'un milieu humide d'importance pour le bassin versant; elle permet de mettre en évidence les efforts de la CAPSA et de ses partenaires pour la caractérisation et la conservation des milieux humides. Les buts recherchés par de telles actions sont d'effectuer l'inventaire de ces milieux à l'intérieur du bassin hydrographique, de réaliser une caractérisation sommaire de ces sites et, surtout, de rencontrer les propriétaires afin de



Tourbière Chute-Panet

© Lily-Pierre Lacarte

« Quel est le but de cet évènement ? », voilà l'une des questions posées par une journaliste participante à la journée. C'est dans un but de sensibilisation, lui a-t-on répondu, pour une meilleure compréhension de ce que la CAPSA réalise et, enfin, pour montrer aux différents partenaires financiers et techniques les travaux réalisés grâce à leur soutien.

les sensibiliser à la grande richesse que représente ce type d'environnement. Selon monsieur Éric Valiquette, directeur général de la CAPSA, « plusieurs des propriétaires ne connaissent pas ou peu la valeur que représente ce type de milieu et notre plus grand défi est de changer leur vision par rapport à ce lieu qu'ils perçoivent souvent comme un endroit inutile. » Pour relever ce défi, un cahier personnalisé est remis

à chaque propriétaire; il contient des informations sur le marais, le marécage ou la tourbière qu'il possède et inclut également une entente de conservation volontaire que le propriétaire devra signer. De plus, un certificat faisant foi de leur implication et de leurs efforts est remis à chaque propriétaire lors d'une soirée de reconnaissance.

Une participante qui connaissant bien la région a émis le commentaire suivant au sujet de la tourbière: «Je connais bien Saint-Raymond, mais je ne savais pas qu'il y avait un si bel endroit dans le coin.»

### Deuxième arrêt : Aménagements d'habitats fauniques aquatiques en rivière et en ruisseau

La bonne qualité de plusieurs cours d'eau permet de soutenir des populations de truites mouchetées sur le territoire. La CAPSA a donc élaboré, en 1998, un plan triennal d'interventions pour la réalisation d'aménagements d'habitats fauniques. Elle a, par la suite, réalisé différents travaux en vue d'améliorer l'habitat de la truite mouchetée. Ces aménagements ont pour but de diversifier le milieu, d'augmenter la superficie disponible de sites pour la fraie et, ultimement, d'accroître la population de poissons dans une région donnée afin de supporter la pression de pêche. Parallèlement à l'aménagement d'environ 10 km de ruisseaux et de rivières, la CAPSA implante des œufs de truites afin d'établir une population qui se reproduira d'elle-même, assurant ainsi un développement durable de la ressource.



Seuill aménagé sur la rivière Bédard

© Lilly-Pierre Lacerte

Certaines techniques d'inventaire ont également été présentées, car il importe d'effectuer un suivi de ces cours d'eau afin de pouvoir évaluer l'impact des aménagements. La méthode de pêche électrique a, notamment, été démontrée et constitue une méthode d'inventaire efficace.

Le personnel de la CAPSA a précisé que l'aménagement visité a été réalisé par des élèves dans le cadre de la formation: «Aménagements de sites fauniques et récréotouristiques». Donnée par la CAPSA, en collaboration avec la Commission scolaire et le Centre local d'emploi de Portneuf, cette formation permet de former des manœuvres spécialisés.

### Troisième arrêt : Site aménagé pour l'accès à la rivière Sainte-Anne

Situé sur la rive sud de la rivière, à l'intérieur de la municipalité de Sainte-Christine, cet accès à la rivière a été réalisé en 1997. On y retrouve un stationnement, une descente pour les canots, un sentier de portage, de l'eau potable, des poubelles, ainsi que des panneaux d'interprétation. Cet accès sert de point d'arrivée pour le circuit canotable de la rivière Sainte-Anne. Durant cette journée, on profite de l'occasion pour présenter la carte du circuit de canot de la rivière Sainte-Anne. En effet, depuis juillet 2002, une carte détaillée et en couleur du circuit de canot de la rivière, ainsi que des accès publics de pêche du bassin versant est disponible. Elle renseigne les usagés sur la difficulté du parcours et des rapides, sur la localisation des points d'accès, ainsi que sur les espèces de poissons pouvant être pêchées.



Rivière Sainte-Anne vue du pont des Cascades

© Lilly-Pierre Lacerte

À cet endroit de la rivière, en plus d'y retrouver un accès, une station d'échantillonnage permet de suivre l'évolution de la qualité de l'eau du bassin hydrographique. Stéfanos Bitzakidis, agronome et chargé de projet à la CAPSA, en a profité pour discuter du projet «Portrait hydrologique et multiresources du bassin versant de la rivière Sainte-Anne». Ce projet permettra de colliger, dans un seul document, les renseignements disponibles sur les ressources et les activités ayant un lien avec l'eau sur l'ensemble du territoire, comme par exemple des données sur les industries, sur le traitement des eaux usées des municipalités et des informations sur les milieux agricole et forestier. Tout ceci en vue déterminer des problématiques et, éventuellement, de se fixer des objectifs à atteindre dans le cadre d'un plan directeur de l'eau.

Ces sorties au grand air, en plus de toutes ces explications, ont ouvert l'appétit des participants. Les autobus ont donc la direction du Club de golf des Pins, où un buffet a été servi et où tous en ont profité pour refaire le plein d'énergie, pour

discuter et, ainsi, tisser des liens avec les autres intervenants présents. Il a été également suggéré aux gens de visiter l'accès à la rivière qui, réalisé par la CAPSA, relie la rivière et le golf, permettant ainsi aux golfeurs de se détendre aux abords de celle-ci après leur partie.

### Quatrième arrêt: Projet pilote de marais épurateurs pour le traitement des eaux usées de laiteries

Un marais filtrant a été implanté, il y a quelques années afin de traiter les eaux de ruissellement de l'amas de fumier d'un élevage laitier. Ce projet a été abandonné pour des raisons de vente et d'agrandissement de la ferme. La CAPSA souhaite désormais remettre en fonction ce marais afin de vérifier l'efficacité du traitement des eaux usées provenant de la laiterie.

### Cinquième arrêt: Site en milieu agricole où des berges ont été protégées et restaurées

La rivière Noire fait l'objet, depuis 1995, d'une réhabilitation de ses berges. En effet, la Corporation y a réalisé diverses interventions visant la protection et la restauration des berges et des cours d'eau de ce sous-bassin hydrographique. Pour ce faire, des clôtures électrifiées ont été installées afin d'interdire l'accès à l'eau aux quelque 130 bovins de boucherie présents sur environ 3 km, le long de la rivière. Des abreuvoirs



Traverse de bovins aménagée sur la rivière Noire

ainsi que des traverses ont, par la suite, été aménagés afin de permettre aux animaux de s'abreuver et d'avoir accès aux pâturages de chaque côté de la rivière. Un nettoyage est

également nécessaire à plusieurs endroits dans la rivière ou aux abords de celle-ci afin d'éliminer les déchets qui s'y sont accumulés depuis des années ou tout simplement pour enlever les embâcles nuisant à la libre circulation de l'eau.

À la suite de ces interventions, l'espace compris entre la rivière et la clôture est revégétalisé par un mélange d'herbacées, par des arbustes ou encore par des arbres. De plus, dans les endroits où l'érosion est très prononcée, des mesures de stabilisation des berges sont prises. Monsieur Valiquette a spécifié que le site visité sur la rivière Noire n'est qu'un exemple, et qu'environ une quarantaine de kilomètres de rivières ont également reçu des mesures de protection contre le bétail. Près de 200 kilomètres de rives ont également été reboisés grâce aux efforts de la CAPSA, des producteurs agricoles de la région et des riverains.



Rivière Noire

### Sixième arrêt: Fosse de repos aménagée pour le doré et pour l'achigan dans la rivière Sainte-Anne

Une étude sur les populations de poissons de la région de Saint-Casimir a permis de constater qu'une longue section de la rivière ne comportait aucune fosse et qu'elle était marquée par un courant continu sur un fond de roche-mère, ce qui rendait l'accessibilité très difficile pour les poissons. À la suite à cette étude, la CAPSA a aménagé une fosse dans le lit de la rivière afin de diversifier l'habitat et créer ainsi une zone de repos afin de permettre aux espèces sportives ciblées d'avoir accès plus facilement aux frayères identifiées en amont.



#### Atelier de réusinage de cartouches

2800, rue Jean Perrin, suite 315  
 Québec (Québec), G2C 1T3  
 Téléphone: (418) 845-4114  
 Télécopieur: (418) 845-1849  
 Courriel: arc@qbc.clic.net



235, boulevard Charest Est  
 Québec, (Québec) G1K 3G8

• Téléphone: (418) 648-1911  
 • Télécopieur: (418) 529-7148  
 • www.copies-capitale.qc.ca



Village de Saint-Casimir

© Lily-Pierre Lacerite

Jusqu'ici, les participants ont entendu parler, à maints reprises, les gens de la CAPSA; ils sont cependant un peu engourdis par le transport en autobus. Heureusement, tout avait été prévu...

### Prochain arrêt: Plantation d'arbres et d'arbustes, le long de berges en milieu agricole, par les participants

Le bassin versant de la rivière Niagarett, situé à l'intérieur des municipalités de Saint-Casimir et de Saint-Thuribe, fait actuellement l'objet de travaux de réhabilitation de ses berges. Quelques explications ont été données en lien avec ce projet et, par la suite, les participants ont été invités à prendre part aux efforts de réhabilitation en plantant des arbres et des arbustes le long de la rivière Niagarett. Le rôle de ces arbres et arbustes, dans un premier temps, est de retenir le sol par leur système racinaire, ce qui réduit ainsi l'érosion possible des berges. Dans un deuxième temps, cette bande boisée agit comme un filtre en captant les éléments nutritifs (azote, phosphore, etc.) provenant des champs à proximité. Ces arbres et ces arbustes procurent également de l'ombre au cours d'eau, diminuant ainsi la température de l'eau et favorisant la capacité de dissolution d'oxygène dans l'eau, une ressource essentielle à plusieurs organismes aquatiques. Fait intéressant, le propriétaire du site a été ravi de la présence des participants et a filmé toute la scène...



Plantation d'arbres par les participants

© Lily-Pierre Lacerite

### Dernier arrêt avant la fin : Site récréotouristique des gorges de la rivière Sainte-Anne et parc des Chutes

Quoi de mieux pour terminer une si belle journée qu'un site de pur plaisir visuel: les gorges de la rivière Sainte-Anne! Monsieur Jean-Pierre Naud, président de la Chambre de commerce du secteur ouest de Portneuf est en charge du développement de ce site. Il a expliqué aux les participants les développements actuels et futurs de ce site magnifique. Il a mentionné que plusieurs activités peuvent être pratiquées sur le site (pêche, escalade, spéléologie, marche, vélo, canot, raquette, ski de fond, motoneige, VTT, cheval, camping, etc.) et que d'autres s'ajouteront.



Gorges de la rivière Sainte-Anne

© Lily-Pierre Lacerite

Au retour, un petit questionnaire humoristique a été remis à chacun afin d'évaluer leur compréhension et recueillir leurs commentaires, des prix de participation ont également été attribués.

La CAPSA tient à remercier l'ensemble de ses partenaires, tant financiers que techniques, sans qui toutes ces interventions n'auraient pas été possibles. 📧

Partenaires pour cette journée :



## Pas de petite centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne !

Mélissa Auclair  
CRE-Capitale nationale

Lors d'une réunion du conseil d'administration du CRE-Capitale nationale, tenue le 21 octobre 2002, les administrateurs ont adopté à l'unanimité une résolution stipulant l'opposition du CRE-Capitale nationale au projet de construction d'une petite centrale hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord. *Une copie de cette résolution a été transmise au Premier ministre du Québec, au Ministre d'État à l'environnement et à l'eau, au Ministre des Ressources naturelles, au Président-directeur général d'Hydro-Québec, au président de la Fédération québécoise des municipalités, au préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré ainsi qu'aux présidents des deux entreprises soumissionnaires, Boralex et Groupe Axor.*

Avec le lancement de la politique de l'eau, le Premier ministre Bernard Landry a annoncé qu'aucun nouveau barrage ne sera construit pour des petites centrales au Québec ailleurs que sur les trois sites déjà harnachés. Tant le Conseil régional de l'environnement que l'ensemble des opposants aux projets de petites centrales sont très satisfaits de cette décision et considèrent cette position du gouvernement du Québec comme courageuse, compte tenu de l'attitude et des pressions d'une certaine élite locale. Quelques membres de cette dernière continue en effet de réclamer, de façon parfois inconvenante, le droit de construire une petite centrale locale afin de bénéficier des redevances qui y sont liées. Une attitude qui se démarque de celle de la MRC de la Côte-de-Beaupré qui a pris acte de la décision du gouvernement et a réagi, dans les circonstances, de façon positive.

Nous publions cet article pour évoquer les raisons qui nous ont amenées à nous opposer au projet de petite centrale. Ce court article est adapté au contexte de la Chute Sainte-Anne situé sur le territoire couvert par le Conseil régional. Néanmoins, plusieurs des arguments sont transférables dans d'autres régions.

Le gouvernement du Québec a annoncé, au mois de mars dernier, qu'il offrait la possibilité aux promoteurs privés de construire 14 petites centrales hydroélectriques sur autant de rivières québécoises, pour une production totale de 134 mégawatts (MW). Sur les 14 sites, cinq ont été retirés de l'appel d'offres puisque, après vérification, les terrains n'appartenaient pas à l'État ! Deux autres sites ayant un très faible potentiel (moins d'un MW) n'ont, pour leur part, reçu aucune soumission. Il restait donc sept rivières en liste pour la construction de petites centrales hydroélectriques pouvant produire 67 MW au total.

L'un des sites retenus était celui de la rivière Sainte-Anne, près du canyon. Une centrale dite « au fil de l'eau » était envisagée sur la chute Sainte-Anne et aurait pu produire 10 MW en 2005. La construction d'un barrage en amont du canyon aurait permis la création d'un réservoir alimentant la centrale. Les promoteurs avaient jusqu'au 30 septembre 2002 pour déposer leur soumission de projets. Boralex inc. et le Groupe Axor ont répondu à l'appel d'offres d'Hydro-Québec, mais aucun projet n'a été retenu.

### Ce qu'il faut savoir

La construction d'une petite centrale hydroélectrique peut entraîner diverses répercussions. Tout d'abord, d'un point de vue économique, la venue d'une petite centrale est perçue par certains, telles la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et quelques MRC, comme étant favorable au développement des régions, qui sont souvent en difficulté. L'argument le plus cité est la participation financière directe des municipalités, à titre de partenaire, dans le projet ou

l'utilisation des redevances, pour l'instant difficilement quantifiables, qui permettrait de développer leur région.

Le développement initié par ces centrales est loin d'être significatif sur tous les plans. En effet, la majorité des emplois créés sont à court terme et les centrales compromettent le développement d'emplois dans le tourisme et l'écotourisme (Fleischman, 2002 et Goudreault, 2001). « En matière de création d'emplois, rappelons que l'industrie touristique au Québec procure du travail à deux fois plus de gens que ne le fait le secteur énergétique, et ce, avec des investissements près de cinq fois plus petits » (Corbeil, 1997). La centrale de la rivière Sainte-Anne menacerait la demi-douzaine d'emplois du site du Canyon au profit de deux nouveaux emplois d'opérateurs (Francoeur, 2002).

Par ailleurs, l'implantation d'une petite centrale a différents impacts sur l'environnement, selon les particularités propres au site et au type de centrale. De façon générale, la dérivation de cours d'eau, l'accroissement de la sédimentation, l'érosion et la construction d'un déversoir peuvent contraindre la migration, la reproduction et l'habitat des poissons. La mise en eau du barrage et le défrichement nécessaire pour aménager un chemin d'accès et des lignes de transmission peuvent, quant à eux, nuire à la flore et à la migration, à l'alimentation et à l'habitat de la faune. Des effets néfastes peuvent également être observés sur le paysage et les activités récréatives parce qu'un barrage réduit considérablement le débit d'eau entre la prise d'eau et la centrale, et parce qu'il nécessite des installations imposantes et peu esthétiques (Ressources naturelles Canada).

En ce qui concerne les besoins énergétiques futurs, ceux qui s'opposent comme ceux qui appuient les projets de centrales s'entendent pour dire qu'il ne s'agit certainement pas d'un élément de justification. Les 67 MW qu'auraient fournis les sept petites centrales envisagées au départ ne représentent que 0,18 % de la production totale d'Hydro-Québec, qui se chiffre à 38000 MW en 2001. Les 10 MW de la centrale qui était envisagée sur la rivière Sainte-Anne aurait représenté à peine 0,03 % de la production d'électricité d'Hydro-Québec. À titre informatif, 1 MW peut fournir l'électricité requise par 500 à 1000 foyers.

Même la rentabilité des projets de petites centrales peut facilement être mise en doute. Hydro-Québec considère qu'un projet de centrale coûtant plus de 0,03\$ le kilowattheure (kWh) n'est pas acceptable (Goudreault, 2001). Les projets de petites centrales du MRN coûtent en moyenne 0,045\$ le kilowattheure (Binsse, 2001). Néanmoins, Hydro-Québec est prêt à acheter les kilowatts à un prix plus élevé puisque les coûts d'exploitation et de construction de la centrale ne lui incombent pas, non plus que d'avoir à subir les nombreuses critiques concernant le bien-fondé des petites centrales.

Certains promoteurs, incluant les MRC, réclament aujourd'hui le remboursement des sommes investies dans les projets de petites centrales. Ceux-ci devraient pourtant savoir que le gouvernement du Québec, même s'il a procédé à un appel d'offres sur le site, n'avait aucun engagement qui l'obligeait à donner son aval à quelque projet que ce soit. Il en aurait coûté autrement plus cher au promoteur si la décision gouvernementale avait été prise au terme du processus d'évaluation environnementale et de consultation publique du BAPE. Le gouvernement n'a pas à assumer financièrement les risques qu'ont encourus les promoteurs de leur plein gré, et ce, en toute connaissance de cause.

« Lors d'un 4<sup>e</sup> gala pan-canadien qui eut lieu le 30 mai dernier à Fort Edmonton en Alberta, le canyon Sainte-Anne a reçu la plus haute distinction au Canada en étant choisi lauréat national de la catégorie « site extérieur naturel de 100 km<sup>2</sup> et moins » dans le cadre du prestigieux concours Attractions Canada 2002. Cet impressionnant prix fut remis par la revue Canadian Geographic. »

<http://www.canyonste-anne.qc.ca/francais.html>

**BPH**  
environnement

1415, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 2N7  
418-688-8282  
info@bphenviron.com

foresterie  
géomatique  
aménagement intégré  
écologie appliquée  
communication

Le gouvernement du Québec a choisi de ne pas promouvoir la construction des petites centrales hydroélectriques à la grande satisfaction de la majorité des environnementalistes. Ce pas effectué dans la bonne direction, il est désormais temps d'encourager l'économie d'énergie et de travailler au développement d'énergies nouvelles (solaire, éolienne, etc.). Cela entraînerait, à moyen et à long terme, des retombées économiques importantes, sans compter les avantages sociaux et environnementaux de ces filières énergétiques d'avenir.

#### Quelques références

BINSSE, Lisa (2001) *Les petites centrales soulèvent de grosses vagues*, Cyberpresse.ca, 21 juillet.  
<http://www.ccvf.org/2.action/hydro/hydro.21.f.htm>

CORBAIL, Stéphane (1997) *Eau-là*, Espaces. <http://www.espaces.qc.ca/vol3no3/c4.html>

FLEISCHMAN, Anne (2002) « Des artistes québécois font barrage aux barrages », *La Presse*, 15 mars.

Fédération québécoise des municipalités (FQM) (2002) Communiqué : *Dossier des petites centrales hydroélectriques : Du développement économique dans le respect de l'environnement*, 14 mars.  
<http://www.fqm.ca/lesservices/communications/communiqués2002/omm20020314.asp>

FRANCOEUR, Louis-Gilles (2002) « Hubert Reeves prend la défense de la rivière Sainte-Anne », *Le Devoir*, 24 mai.

GOUDREAULT, Aude (2001) *Les petites centrales hydroélectriques privées : Sommes-nous vraiment au courant ?* <http://www.cvm.qc.ca/cdemestral/centrales.htm>

HÉBERT, Michel (2002) « Rivière Sainte-Anne : Feu vert à une centrale électrique », *Le Journal de Québec*, 15 mars.

MacDONALD, Don (2002) « Small Quebec dam projects face rising tide of opposition », *Montreal Gazette*, 20 juillet.

Ressources naturelles Canada :

[http://cedrl.mets.nrcan.gc.ca/f/412/retscreen/retscreen\\_projet\\_petithydro\\_f.html](http://cedrl.mets.nrcan.gc.ca/f/412/retscreen/retscreen_projet_petithydro_f.html)  
[http://cedrl.mets.nrcan.gc.ca/f/412/retscreen/retscreen\\_incidences\\_f.html](http://cedrl.mets.nrcan.gc.ca/f/412/retscreen/retscreen_incidences_f.html)



Chute Sainte-Anne

© Michel Gauthier

# EMBARQUEZ RESPIREZ

semaine des transports collectifs et alternatifs 2002

Mathieu Cyr  
Coordonnateur  
CRUTEC-TTA

Du 16 au 22 septembre, le Comité régional des usagers du transport en commun – Table transport et aménagement (CRUTEC-TTA) organisait la Semaine des transports collectifs et alternatifs 2002 (STCA). Le slogan de cette onzième édition, *Embarquez, Respirez!*, évoquait le cycle de la respiration et reflétait le caractère sain entourant l'utilisation des différents modes de transport durable, et ce, tant pour l'amélioration de la qualité de l'environnement que pour celle de la santé de la population.



Les objectifs de la STCA 2002 étaient centrés sur la promotion des avantages environnementaux et socio-économiques liés à l'utilisation des modes de transport durable de façon à concurrencer « l'auto-solo ». Dans cette perspective, en plus des usagers des transports collectifs et alternatifs, nous avons tenté de rejoindre les étudiants et les travailleurs de la région de Québec, car ce sont eux qui effectuent la plupart des déplacements dans la Capitale.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le CRUTEC-TTA et ses partenaires ont tenté de faire progresser les activités et les thèmes de la STCA 2002 en fonction des préoccupations environnementales des citoyens en tenant compte des succès des éditions précédentes.

De cette façon, il a été possible de rejoindre la clientèle utilisatrice du transport durable, d'ouvrir de nouvelles avenues et d'accroître le niveau de sensibilisation des citoyens de Québec et de Lévis. À cet égard, les ressources

destinées à la publicité et à la promotion médiatique ont été sensiblement augmentées.

Pour vérifier l'impact de la sensibilisation, un sondage a été effectué par la firme Léger Marketing dans les deux semaines qui ont suivi la STCA 2002. Les résultats indiquent, entre autres, que 19 % de la population de la région a entendu parler de l'événement.

Le lancement de la onzième édition de la Semaine des transports collectifs et alternatifs 2002 a eu lieu le lundi 16 septembre à 10 h à la Gare du Palais, sous la présidence d'honneur de M. Paul Shoiry, président du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Comme l'an dernier, la population de Québec et de Lévis a été invitée à nous envoyer ses commentaires et ses suggestions concernant sa vision des transports collectifs et alternatifs à l'adresse suivante: [voxpath@crutec.org](mailto:voxpath@crutec.org).

La STCA 2002 devait s'enrichir d'une nouvelle activité, c'est-à-dire le spectacle d'humour à caractère environnemental

intitulé *Y fait chaud, ça pue pis on est ben!*, présenté par la troupe *Les Enracineurs*. L'événement devait s'inscrire dans la mission du CRUTEC-TTA, qui est de sensibiliser les gens aux répercussions qu'ont leurs choix en matière de transport et, plus particulièrement, de les informer sur la problématique des changements climatiques. Malheureusement, à la suite d'une blessure à la jambe, le principal comédien de la troupe n'était plus en mesure de monter sur scène, ce qui a forcé le CRUTEC-TTA à annuler le spectacle.

Le forum *Québec 2025: Réaliser le transport durable* s'est tenu le jeudi 19 septembre de 9 h à 15 h à l'Agora du pavillon Desjardins de l'Université Laval. Dans un premier temps, sept organismes ont tenu des kiosques d'information de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h. Outre le CRUTEC-TTA et CHYZ FM, l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec (AEÉQ), le Conseil régional de l'Environnement – Région de la Capitale nationale (CRE-CN), l'Association forestière du Québec métropolitain (AFQM), *Vivre en Ville* et le Réseau de transport de la Capitale (RTC) étaient au rendez-vous.



Le Tour du fleuve sur le boulevard Champlain

© Vivre en Ville

Aussi, de 11 h 45 à 13 h, une soixantaine de personnes ont assisté à la table ronde sur le devenir des transports collectifs et alternatifs dans la région de Québec pour l'horizon de 2025. Au terme de la discussion, les panélistes ont établi un consensus sur la nécessité de réaliser le projet Interrives et de

les vingt-huit jeunes, accompagnés de huit animateurs dynamiques, ont répondu à des questions touchant les transports en milieu urbain. Enfin, la classe a reçu un chèque de 500\$, gracieuseté d'Allo-Stop, ainsi que des chandails et des affiches de la STCA 2002.

### Départ du Tour du fleuve au stationnement Dalhousie

Afin de marquer la fin de la STCA 2002, un lunch jazzé était organisé sur le traversier Lomer-Gouin, à la suite de la *Tour du fleuve*. Les participants ont terminé la semaine en beauté tout en profitant d'une ambiance musicale chaleureuse et d'un bon goûter. M. Jean Garon, maire de Lévis, Monsieur Jean Cantin, directeur général de la Société des traversiers du Québec (STQ) ainsi que M. Jérôme Vaillancourt, président du CRUTEC-TTA ont fait de brèves allocutions.

Au nom du CRUTEC-TTA, je remercie tous les partenaires, les bénévoles et les gens qui ont contribué, de près ou de loin, au succès de la STCA 2002, et je vous donne rendez-vous en septembre 2003!



Conférenciers invités à la table ronde: M. Michel Turner (STL), M. Paul Shoiry (RTC), M. Marc Des Rivières (Ville de Québec), Mme Line Drouin (AÉÉQ) et M. Jérôme Vaillancourt (Vivre en Ville)

© Nastasia Genest

développer le projet du système léger sur rail (SLR) pour l'horizon 2008 – 2011. La majorité des intervenants ont été contre la construction d'un lien sous-fluvial et l'aménagement des banlieues favorisant la voiture comme principal mode de transport.

Une classe de 5<sup>e</sup> année de l'école Saint-Paul-Apôtre a participé à la Grande Enviro-course, qui s'est tenue à l'Arboretum du domaine de Maizerets, le vendredi 20 septembre. Mme Nancy Dallaire et ses élèves se sont déplacés avec un autobus du RTC, puis ont été pris en charge par l'organisme Québec'ERE. Durant tout l'avant-midi,

Le *Tour du fleuve* a eu lieu le dimanche 22 septembre entre 10h et 13h. Le départ a été donné au stationnement Dalhousie, en face du Musée de la Civilisation, et l'arrivée était située à la traverse de Lévis. Les cyclistes ont emprunté le boulevard Champlain, le pont de Québec, la rue du Fleuve, le boulevard de la Rive-Sud et la rue Saint-Laurent, soit un parcours d'environ 31 km. À la suite de la traversée du pont de Québec, les cyclistes ont bénéficié d'une pause dans le stationnement de l'école secondaire L'Aubier. Le nombre record de 350 participants témoigne du grand succès de l'événement.



Le Tour du fleuve à l'approche du pont de Québec

© Vivre en Ville

# VIEILLISSEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Novaliner technologies, une jeune entreprise de Québec, apporte aux décideurs municipaux une solution économique pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable

**Sylvain Tardif**  
Ingénieur  
Novaliner Technologies

À l'heure où les grandes municipalités se questionnent sur les besoins d'approvisionnement en eau potable et que l'on annonce la mise en œuvre de projets d'investissement majeurs relatifs à ce dossier, il convient de se questionner sérieusement sur la capacité des réseaux à transporter et à acheminer adéquatement les débits actuels jusqu'aux résidences.

En Amérique du Nord, on estime que certaines municipalités perdent jusqu'à 40 % de leur eau potable dans les réseaux d'aqueduc. Les fuites les plus spectaculaires sont enregistrées lors de bris qui surviennent sur des conduites d'alimentation principales. Dans une étude réalisée par l'INRS-EAU, on estime que plus de 50 % de l'inventaire du réseau québécois est constitué de conduites en fonte grise ayant entre 40 et 60 ans. L'expérience sur ce type de conduites nous démontre que ce réseau se fragilise au fil des années par la corrosion interne et qu'il génère la majorité des bris.

La réhabilitation des conduites vieillissantes d'eau potable a toujours représenté un défi pour les administrateurs des services publics et elle deviendra une problématique des plus importantes dans les années à venir. Au-delà des risques inhérents à la santé publique, un réseau de conduites vieillissantes a pour effet d'accroître graduellement les coûts d'entretien tout en diminuant la qualité du service aux citoyens.

## RÉHABILITATION DES CONDUITES SANS TRANCHÉE

L'approche des technologies sans tranchée vise à répondre aux préoccupations des gestionnaires de réseaux d'eau potable en offrant des solutions économiques. Autrefois, la réhabilitation des conduites impliquait nécessairement le rem-

placement de celles-ci. Aujourd'hui, les derniers développements accomplis dans le domaine municipal permettent d'offrir des solutions nouvelles aux techniques conventionnelles.

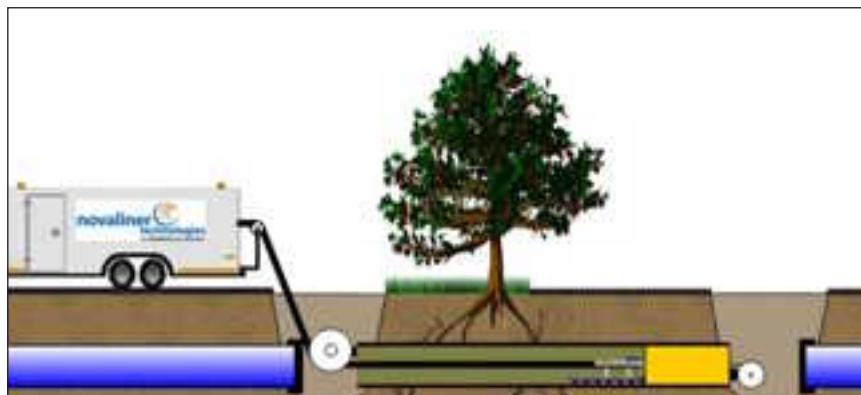
La technologie développée par Novaliner est un procédé de réhabilitation « in situ » spécialement conçu pour redonner une nouvelle vie utile aux vieux réseaux d'aqueduc, tout en minimisant les répercussions socio-économiques sur le milieu. Selon l'état de la conduite maîtresse, une nouvelle conduite étanche est graduellement construite sur place par un procédé robotisé. Lors de cette opération, les imperfections de la conduite, telles que les fissures, les mauvais joints et les petits trous, sont scellées, et ce, sans obstruer les branchements latéraux.

## AVANTAGES MAJEURS D'UNE INTERVENTION SANS TRANCHÉE:

- Rapidité d'intervention ;
- Très peu d'impacts sur le milieu ;
- 25 à 50 % du prix de remplacement ;
- Restauration des débits d'origine.

Pour de plus amples informations sur nos solutions de réhabilitation « in situ » des conduites d'eau potable, veuillez communiquer avec :

Novaliner technologies inc.  
2576, rue Dalton, Sainte-Foy (Québec) G1P 3S4  
Tél. : 418-657-1433 | Fax. : 418-657-3378 | info@novaliner.com



# L'aménagement durable de nos forêts

**Anick Lapointe**

Ingénieur forestier

Association forestière Québec métropolitain

L'aménagement durable de nos forêts, comment y parvenir? La triade<sup>1</sup>, concept d'aménagement prometteur et populaire par les temps qui courent, pourrait être la solution pour réussir à aménager nos forêts de façon durable. L'aménagement écosystémique, la conservation d'une portion du territoire forestier ainsi que l'aménagement intensif sont les trois notions de base de la triade afin d'aménager nos forêts.

Il faut d'abord appliquer le principe d'aménagement écosystémique sur 74 % du territoire. Il s'agit de modifier l'échelle à partir de laquelle se font les interventions forestières, de passer du peuplement forestier à celui du paysage et de la région, de mieux connaître la dynamique de la forêt et son évolution et, en fin, de varier les interventions dans le temps afin de recréer, par la coupe forestière, des perturbations naturelles. La coupe mosaïque reprend bien ces principes. Actuellement, elle n'est utilisée qu'en forêt publique, sur de petites superficies. Selon *Le monde forestier* (mars 2002), le ministère des Ressources naturelles (MRN) avait annoncé son intention d'imposer la coupe mosaïque, pour 2002-2003, sur 25 % des forêts publiques. Cependant, il a révisé sa position et a abaissé ce pourcentage à 10 %. La proportion exigée serait de 25 % pour 2003-2004 et de 40 % pour 2004-2005. Un énorme fossé sépare les actions du milieu de celles véhiculées par les principes de base.

Il faut conserver, ensuite, 12 % du territoire forestier sans aucune intervention forestière. Le ministère de l'Environnement a mis de l'avant la *Stratégie québécoise sur les aires protégées* qui prévoit, d'ici 2005<sup>2</sup>, la préservation de 8 % du territoire global. De plus, le MRN travaille à identifier les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec en vue de les protéger. Jusqu'à maintenant, 584 sites ont été répertoriés et le MRN assure leur protection.

Enfin, il faut diversifier l'utilisation du territoire en combinant l'aménagement écosystémique, l'aménagement intensif et la conservation intégrale. L'aménagement intensif sur 14 % du territoire, assurerait le maintien des volumes de bois récoltés et permettrait ainsi la conservation intégrale de certaines portions du territoire forestier. L'aménagement écosystémique sur la majeure partie du territoire serait, pour sa part, l'approche d'aménagement la plus susceptible de répondre aux attentes variées des différents utilisateurs du milieu forestier.

En plus du principe de la triade, il faudrait permettre l'aménagement adaptatif. Certaines initiatives peuvent être citées en exemple. En Colombie-Britannique, des partenariats existent entre certaines compagnies forestières et des groupes environnementaux; mais encore! Le groupe *Initiative québécoise de développement de standards Forest Stewardship Council (FSC)* travaille, entre autres, à l'élaboration de normes d'aménagement pour les forêts boréales.

Que le principe de la triade soit appliqué ou pas, l'aménagement durable se doit de répondre aux besoins de l'industrie mais, surtout, à ceux de la société.

<sup>1</sup> Christian Messier, «L'évolution du concept d'aménagement durable de la forêt», *Le progrès forestier* (été 2001), p.18-20.

<sup>2</sup> Ministère de l'Environnement, *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, 2002.



Forêt ancienne du Mont Wright

AAA FORÊT



Le compostage facilité

## Guide sur le compostage domestique

Ce guide contient les principes de base pour l'apprentissage de la fabrication d'un compost de qualité. Le compost ainsi obtenu pourra améliorer les sols du potager, des plates-bandes ainsi que le terreau des plantes intérieures.

Disponible au CRE - Capitale nationale (7 \$) ou par la poste (10 \$)



Québec, le 14 novembre 2002 – En présence de monsieur Jean-François Simard, ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, de madame Andrée-Lise Méthot, directrice générale du FAQDD, et de 27 jeunes de l'École du Parc, Québec'ERE et la Gang des 3R ont lancé officiellement «Les idées ALLANT vert». Ces activités bénéficient du soutien financier du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et son partenaire financier le gouvernement du Québec.



© Jérôme Vallancourt



## Québec'ERE et La Gang des 3R incitent les jeunes à appliquer le principe des 3R-VE !

Catherine Mussely  
Québec'ERE

Combien de tonnes de déchets les Québécois produisent-ils chaque année? La réponse: plus de huit millions de tonnes! Imaginez les coûts écologiques et économiques liés à la gestion de nos déchets! Devant cette problématique environnementale d'envergure, nous devons agir d'urgence en faisant la promotion du principe des 3R-VE (réduction, réutilisation, récupération, valorisation et élimination des déchets). C'est dans le souci de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à ce principe que le projet «Les idées ALLANT vert» est né.

«Les idées ALLANT vert» est un projet innovateur d'éducation relative à l'environnement. Son volet jeunesse consiste en une grande exposition interactive composée d'une dizaine de kiosques traitant de la gestion des matières résiduelles. Cette exposition visitera gratuitement 30 écoles de la région de Québec. Quelle est l'originalité du projet? Ce sont les élèves d'une classe de 5<sup>e</sup> ou de 6<sup>e</sup> année qui animent eux-mêmes les kiosques, et ce, grâce au matériel éducatif spécialement conçu pour eux. L'exposition est ensuite visitée par toutes les classes de l'école.

Au fil de l'exposition, élèves et enseignants apprennent à faire du compost, à concocter des lunchs plus «éco», nécessitant moins d'emballage, et à réduire le contenu de leurs poubelles. Ils vivent aussi le voyage extraordinaire que font le verre, le métal et le plastique pour être recyclés, et sont sensibilisés aux blessures que font subir les animaux, en raison des déchets laissés dans la nature. Ainsi se succèdent les découvertes!

# INNERGEX

Un producteur

d'énergie  
*renouvelable*

MONTREAL • Téléphone: (450) 928-2550 • Télécopieur: (450) 928-2544  
QUÉBEC • Téléphone: (418) 832-7513 • Télécopieur: (418) 834-0595  
info@innergex.com • www.innergex.com

Québec'ERE travaillent en partenariat avec la Gang des 3R afin de produire « Les idées ALLANT vert ». Québec'ERE, un organisme à but non lucratif agit à titre de consultant en éducation relative à l'environnement (ERE), et La Gang des 3R, une entreprise spécialisée qui offre un service d'animation portant sur les thèmes de la réduction des déchets, de la réutilisation des matières et de la récupération en vue du recyclage.



© Jérôme Vaillancourt

Le projet bénéficie également du soutien financier du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et son partenaire financier le gouvernement du Québec et de l'entreprise de récupération Sita.

La grande exposition « Les idées ALLANT vert » incitera des milliers de jeunes à appliquer le principe des 3R-VE. Le projet s'élargira davantage puisqu'un volet pour les entreprises sera disponible sous peu. « Les idées ALLANT vert » est donc appelé à devenir un véhicule original pour aborder différentes problématiques environnementales. S'investir dans le développement durable de façon concrète : voilà un bel exemple!

Pour plus d'informations, contactez le 524-6661,

« Les idées ALLANT vert »

Courriel : [allantvert@quebec-ere.org](mailto:allantvert@quebec-ere.org)

Site Web : [www.allantvert.org](http://www.allantvert.org)



ALCOA

OU L'ESPRIT D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



*Le ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale est fier de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et à la promotion du développement durable dans la région de la Capitale-Nationale.*

Rosaire Bertrand

Ministre délégué responsable de la région de la Capitale nationale  
Député de Charlevoix



## Qu'est-ce que le CRE-Capitale nationale ?

Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale (CRE-Capitale nationale) est un organisme à but non lucratif créé en 1989.

Il regroupe des organismes, des associations, des institutions, des entreprises et des individus ayant à cœur la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité et la promotion du développement durable. Ses actions se concentrent particulièrement dans la région administrative 03.

Sa **mission** première consiste à promouvoir l'insertion des valeurs associées à l'environnement, le développement durable et la gestion

intégrée des ressources auprès de la population et des décideurs.

Sa **stratégie** privilégie la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu et la conception d'instruments de diffusion. Il œuvre principalement dans les dossiers touchant l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau, le transport, les milieux naturels et l'éducation relative à l'environnement.

Le CRE-Capitale nationale mise également sur la diffusion de l'information et sur le dynamisme de ses membres pour faire de l'environnement une priorité régionale.

## Organismes environnementaux à but non-lucratif

APEL du Lac Saint-Charles • Association de lutte contre l'Ambrosia (ALCA) • Association forestière Québec métropolitain (AFQM) • Association pour la sauvegarde de la Baie de Beauport • Centre éducatif Éco Naître • Comité de l'environnement de la Côte-de-Beaupré • Comité de valorisation de la rivière Beauport (CVRB) • Comité régional des usagers du transport en commun (CRUTEC) • Conseil de bassin de la rivière Montmorency (CBRM) • Corporation d'actions et de gestion environnementale de Québec (CAGEQ) • Corporation d'aménagement et de la protection de la Saint-Anne (CAPSA) • Corporation de restauration de la Jacques-Cartier • Corporation du parc riverain des Beaux-Prés • Concertation recyclage Québec • Explos-Nature • Fondation en environnement et développement de la Région de la Capitale nationale • Front Vert • Groupe de recherche appliquée en macro écologie (GRAM) • Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) • L'atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement • Les AmisEs de la Terre de Québec • Les Amis-es de la Vallée du Saint-Laurent • Promo-Vélo Québec/ERE • Rivière Vivante • Sentier Trans-Québec 03 • Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban (SACLLM) • Société Linéenne du Québec • Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) • Univert Laval • Vivre en ville: Le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable

## Autres organismes

Action des citoyens pour le maintien de la qualité de la vie à Québec (ACQVQ) • Agence de l'efficacité énergétique • ALCOA • ARC-Atelier de réusinage de cartouches • Armée du Salut • Association de la maîtrise en environnement de Sherbrooke • Association des biologistes du Québec (ABQ) • Association des industries forestières du Québec • Atelier de réusinage de cartouches • Auberge du Mont Saint-Sacrement • Biomax • BPH-Environnement • Carrefour Tiers-Monde • Centre de recherche pour la défense Valcartier • Centre hospitalier universitaire de Québec • Centre de services en développement durable (CSDD) • Comité populaire Saint-Jean-Baptiste • Comité Zip de Québec et Chaudière-Appalaches • Communauté métropolitaine de Québec • Commission sur la qualité de l'environnement de la Municipalité de Lac-Beauport • Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) • Conseil du loisir scientifique de Québec • Coop Zone Université Laval • Corsaire design • Direction de santé publique de Québec • Fédération de l'UPA de la Rive-Nord • Innergex • Municipalité régionale de comté de Charlevoix • Recycampus • Recyclage Vanier • Ressourcerie Lac-Saint-Charles • Ressourcerie Côte-de-Beaupré • Société des amis du Jardin Van den Hende • Stadacona • Tecslut Inc • Transfert environnement • Viabilys informatique • Ville de Château-Richer • Ville de Québec

Si le nom de votre organisme n'est pas sur cette liste, contactez-nous!

## Oui, je deviens membre du CRE-Capitale nationale !

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> <b>Organisme à but non lucratif</b> (OBNL)                | <input type="checkbox"/> <b>1 AN</b> (20,00 \$) | <input type="checkbox"/> <b>3 ANS</b> (50,00 \$) |
| <input type="checkbox"/> <b>Membre individuel</b>                                  | <input type="checkbox"/> <b>1 AN</b> (10,00 \$) | <input type="checkbox"/> <b>3 ANS</b> (25,00 \$) |
| <input type="checkbox"/> <b>Autre</b> (entreprises, municipalités, OBL, instit...) | <input type="checkbox"/> <b>1 AN</b> (75,00 \$) |  |
| <input type="checkbox"/> <b>Bulletin</b> (gratuit pour les membres)                | <input type="checkbox"/> 10,00 \$ PAR ANNÉE     |  |

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_ NOM DU REPRÉSENTANT \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

NO TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ NO TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

PAIEMENT :

Chèque joint       Argent       VISA       MASTERCARD  
Numéro de carte: \_\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_\_

Prière de libeller votre chèque à l'ordre de

**Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale  
(CRE-Capitale nationale)**

1085, avenue Salaberry, bureau 316, Québec, (Québec), G1R 2V7 • [www.cre-capitale.org](http://www.cre-capitale.org)

Téléphone: (418) 524-7113 • Télécopieur: (418) 524-4112 • Courriel: [info@cre-capitale.org](mailto:info@cre-capitale.org)